

République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de Laon
Commune de Roucy

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Roucy

SEANCE DU 28 MARS 2022

Date de la convocation : 21 Mars 2022

Date d'affichage : 30 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Mars à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de EVELYNE BERNARD, maire.

Présents : BERNARD EVELYNE, CHARLES DOMINIQUE, COUNOT SYLVIE, GILLIER HELENE, HOPIN DIDIER, LACHAMBRE THIBAUT, LURETTE FLORENCE, MANTEL THIERRY, POIRET MATHIEU, PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE, PURUS SEBASTIEN

Secrétaire : Madame LURETTE FLORENCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

10_2022 - Compte administratif 2021 commune

Madame le Maire présente le compte administratif et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2021 qui fait apparaître :

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultats propres à l'exercice 2021	198 489.25	253 757.03	55 267.78
Résultats antérieurs		180 929.99	180 929.99
Résultats à affecter	198 489.25	434 687.02	236 197.77

Section investissement

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultats propres à l'exercice 2021	86 632.65	54 597.18	-32 035.47
Résultats antérieurs		3 891.78	3 891.78
Solde global d'exécution			-28 143.69
Reste à réaliser au 31/12/2021	13 860.00		-13 860.00
Résultats à affecter	100 492.65	58 488.96	-42 003.69
Résultats cumulés			194 194.08

11_2022 - Compte de gestion 2021 commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2021 du Percepteur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12_2022 - Affectation de résultat 2021 commune

Après avoir entendu et accepté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021, Madame le Maire propose l'affectation du résultat comme suit :

Montant excédent de fonctionnement à affecter à l'article 002 en recette pour 194 194.08 € et le déficit d'investissement à affecter au compte 1068 pour un montant de -42 003.69 €

13_2022 - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Madame le Maire rappelle les points suivants :

Depuis 2020, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation en raison de la suppression progressive de cette dernière sur les résidences principales. Les modalités pratiques de la nouvelle affectation de la TFPB se fait par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux sur 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants pour l'année 2022 :

Taxe foncière sur le foncier bâti : 45.81 %

Taxe foncière non bâti : 31.37 %

14_2022 - Budget primitif 2022 commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le budget primitif 2022 présenté par le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement à la somme de 437 294.08 euros et à la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 274 483.69 euros. Les investissements inscrits au budget sont : l'enfouissement et le renforcement des réseaux Place de l'église et rue de la Fontaine, réalisation de 2 plateaux surélevés au niveau de l'école afin de sécuriser l'entrée de la commune, réfection de la rue Monsieur.

15_2022 - Compte administratif 2021 assainissement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2021 qui fait apparaître

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultats propres à l'exercice 2021	31 060.22	21 685.24	- 9374.98
Résultats antérieurs		96 498.82	96 498.82
Résultats à affecter	31 060.22	118 184.06	87 123.84

Section investissement

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultats propres à l'exercice 2021	0.00	31 797.42	31 797.42
Résultats antérieurs		19 131.23	19 131.23
Résultats à affecter	0.00	50 928.65	50 928.65
Résultats cumulés	31 060.22	169 112.71	138 052.49

16_2022 - Compte de gestion 2021 assainissement

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion du percepteur de l'exercice 2021.

17_2022 - Affectation de résultat 2021 assainissement

Madame le Maire demande l'affectation du résultat comme suit :

Montant de l'excédent de fonctionnement à affecter à l'article 002 en recette 87 123.84 € et l'excédent d'investissement à l'article 001 en recette pour 50 928.65 €.

Voté à l'unanimité.

18_2022 - Budget primitif 2022 assainissement

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le budget primitif 2022 présenté par le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement à la somme de 105 123.84 euros et à la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 75 928.65 euros.

19_2022 - Prix du mètre cube pour l'assainissement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2022 le prix du mètre cube pour l'assainissement à 1.07 euros, montant inchangé depuis 2007. Madame le Maire informe qu'une redevance pour modernisation des réseaux de collecte devait être appliquée depuis 2008 sur toutes les factures d'assainissement sur la base de 0.185€/m³ facturé. Aujourd'hui, la commune se voit dans l'obligation d'appeler à chaque administré les redevances qui auraient dues être facturées pour 2019, 2020 et 2021 et de reverser celles-ci à l'Agence de l'eau Seine Normandie

20_2022 - Contrat d'apprentissage

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait plus intéressant pour la commune de prendre une personne supplémentaire pour l'entretien en contrat d'apprentissage au lieu d'un contrat Parcours emploi compétences dont les aides ont été diminuées depuis le 1er mars 2022. Ce contrat d'apprentissage permettrait à la commune d'avoir les aides suivantes :

- Prise en charge de 80 % du salaire chargé de l'apprenti
- Prise en charge de 228 h maxi de tutorat
- Remboursement du reste à charge du coût de la formation dans la limite de 10 000 €

Une formation horticole sera proposée au candidat et sera suivie au CFA de Laon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette initiative de Madame le Maire et l'autorise à signer le contrat d'apprentissage.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h58.

Le Maire,

EVELYNE BERNARD